



## Renseignement sur un licenciement pour inaptitude

Par **Iolita dias**, le **17/11/2010** à **21:06**

Bonjour, mon mari est en accident du travail depuis décembre 2008 il a été convoqué le 12 novembre 2010 par la sécurité sociale qui a décidé de fermer le dossier. Le médecin a fait une reprise de travail à partir du 16 novembre 2010. À cette date, il se présente chez son employeur qui lui a dit qu'il ne pouvait pas le réembaucher avant d'avoir passé la visite médicale du travail. Il lui a dit qu'il avait le rendez-vous le 17 novembre mais qu'il était obligé de le payer jusqu'à la visite du 17/11/10. JUSQU'À LA TOUT VA BIEN. À CETTE VISITE MÉDICALE, IL A ÉTÉ DÉCLARÉ INAPTE IMMÉDIATEMENT SANS L'AUTRE VISITE. SON PATRON VA LE LICENCIER CAR IL N'A PAS D'AUTRE POSTE À LUI PROPOSER MAIS EN ATTENDANT SON LICENCIEMENT POUR FAIRE SON INSCRIPTION AU ASSÉDIC QUI VA LE PAYER ET SI QUELQU'UN SES COMMENT SA SE PASSE MERCI